



Plan d'action de l'Agence Française de Développement pour un engagement renouvelé au Sahel 2015-2020

CONCERTATION AVEC LES ONG FRANÇAISES

Vendredi 25 septembre 2015
à l'Agence française de développement

Document de synthèse des débats

Du Sénégal au Tchad, six pays d'Afrique subsaharienne présentent des vulnérabilités communes : pauvreté, insécurité, crises alimentaires. Pour la zone du Sahel, l'AFD élabore un plan d'action identifiant 3 axes prioritaires (l'emploi, la démographie et l'intégration des territoires) et pour lequel elle cherche à développer des partenariats avec les ONG.

Intervenants :

Jean-Pierre Marcelli, directeur du Département Afrique subsaharienne;

Yazid Bensaid, directeur adjoint du Département Afrique subsaharienne, en charge de l'Afrique de l'Ouest;

Sébastien Valleur, coordinateur géographique pour le Mali et le Sahel au Département Afrique subsaharienne;

Marie-Odile Watty, responsable de la division des Partenariats avec les ONG;

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action Sahel s'applique à un périmètre regroupant six pays s'étendant du Sénégal au Tchad. La zone partage des vulnérabilités communes : pauvreté, crises alimentaires, insécurité, etc. Pour y répondre de manière concrète, l'AFD, via ce plan d'action, table sur les atouts et la vitalité de ces territoires, caractérisés par une population jeune extrêmement nombreuse et des sociétés civiles de plus en plus mobilisées dans la zone.

Contexte d'élaboration du plan d'action

Le plan d'action Sahel est une manière de répondre aux « interrogations de plus en plus nombreuses émanant de la société civile, de nos tutelles, des parlementaires » sur les projets d'aide au développement au Sahel. « Pris un à un nos projets sont convaincants, mais globalement le Sahel semble aller de plus en plus mal » (Jean-Pierre Marcelli). Fruit d'un « travail interne mené par le département Afrique sur une durée d'environ six mois », le plan d'action a été élaboré dans des délais resserrés (Sébastien Valleur). En cela, il diffère d'une stratégie, dont l'élaboration « prend parfois beaucoup de temps et tend au consensus » (J.-P. Marcelli).

Les objectifs du document

Le plan d'action Sahel obéit à des objectifs précis :

→ « **Informer les parties prenantes** » en synthétisant « tout ce que [l'AFD fait] et [prévoit] de faire » dans la région (S. Valleur). De par son caractère « relativement dépouillé », ce court document doit pouvoir « être lu facilement » (Yazid Bensaid).

→ « **Orienter** en proposant des inflexions pour les années qui viennent » (S. Valleur).

→ « **S'adapter** », dans la mesure où « [les activités de l'AFD] restent dépendantes du contexte donné et de la volonté des pays concernés » (Y. Bensaid). Il s'agit d'être attentif aussi bien aux « capacités locales » qu'à la « volatilité des situations » (S. Valleur).

L'approche déployée pour sa conception est résolument pragmatique : il s'agit de « **construire sur du concret** » en identifiant les « forces présentes dans la région » et en mettant en lumière « les leviers sur lesquels nous pourrions plus adroitement nous appuyer pour accroître nos impacts » (J.-P. Marcelli).

La zone géographique choisie : quels pays ? Quels enjeux ?

La zone géographique que recouvre le plan correspond au « périmètre arrêté par les autorités françaises dans le cadre de la stratégie interministérielle saharo-sahélienne de la France » (S. Valleur). Il s'agit du **G5 Sahel (la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad, le Niger) et du Sénégal**.

Les enjeux identifiés dans cette zone sont de trois ordres :

→ **Géographique**, avec des pays constitués pour partie d'immenses espaces enclavés faisant face à des risques climatiques importants. Dans cette zone, l'extrême variabilité et la faible prévisibilité des pluies constituent des difficultés majeures. Les crises alimentaires y sont d'ailleurs récurrentes.

→ **Économique et démographique**. La croissance économique est « relativement importante [...] mais basée sur des tailles d'économies très faibles ». Elle est absorbée par une croissance démographique qui, bien que variant d'un pays à l'autre, demeure très forte et entraîne des problèmes divers : l'accès aux services publics de base, la densification des territoires...

→ **Politique**, dans la mesure où la **gouvernance est encore défaillante**. Des lignes de tensions diverses (entre autorités publiques et société, entre territoires périphériques et centraux, etc.) montrent la fragilité des contrats sociaux.

LES PRIORITÉS DU PLAN D'ACTION

L'action engagée au Sahel se déploie sur trois axes définis comme prioritaires : l'emploi, la démographie et les territoires. Ils sont transversaux, dans la mesure où ils partagent des problématiques communes – la place de la jeunesse dans le développement, l'accès équitable aux services de base, etc.

Favoriser l'emploi

Le but général est « **d'accroître l'activité économique pour favoriser les opportunités d'emploi pour les jeunes**, qui constituent la part majoritaire de la population » (S. Valleur). L'accent est mis sur plusieurs points :

- la formation professionnelle et l'employabilité de la jeunesse ;
- l'appui aux filières les plus porteuses et à la diversification des économies ;
- le développement du secteur privé ;
- l'accès à une énergie plus fiable et moins chère pour les entreprises.

Accompagner la transition démographique

Sur cette problématique, l'AFD souhaite à la fois accompagner la transition démographique en amont et aider, en aval, au **déploiement des services de base pour une population en forte croissance**.

« *Afficher aussi nettement le caractère prioritaire* » du premier volet, la **lutte pour une transition démographique accélérée**, constitue l'une des innovations du plan d'action Sahel. Il y a « *consensus sur [cette] nécessité [...], en particulier dans les pays qui ont une moyenne de 7 ou 8 enfants par femme* ». Cela implique le **déploiement de politiques d'éducation**, de sensibilisation, ainsi qu'un **accès facilité au planning familial**.

Sur le second volet, le **développement des services de base**, l'AFD cible quelques enjeux critiques : il y a par exemple des « *marges de progrès considérables* » en termes de qualité des systèmes éducatifs. Les problématiques de santé reproductive, maternelle et infantile,

ainsi que l'accès à l'eau dans les espaces urbains sont d'autres axes de travail tout aussi prioritaires.

Accompagner le développement territorial et assurer la sécurité alimentaire

« **En ce qui concerne la sécurité alimentaire, [l'action de l'AFD] est assez classique** » : appui aux exploitations familiales rurales et à l'agriculture irriguée le long des fleuves, travail sur la gestion concertée des ressources naturelles, projets de pastoralisme menés « *avec la Banque mondiale* », recherche de synergies entre les campagnes et les petits centres urbains, etc. Toutes ces actions sont menées avec la volonté de « **[favoriser] une approche d'intégration dans les processus de décentralisation** », ce qui implique de travailler étroitement avec les collectivités locales.

L'autre grand axe est **l'accès à l'eau et à l'électricité pour désenclaver les zones rurales et les centres secondaires**.

FINANCEMENTS, MODES OPÉRATOIRES ET RÔLE DES ONG

Le plan d'action Sahel fait le point sur les leviers de financement nécessaires à une intervention efficace au Sahel. Il identifie les modes opératoires propres à la région et au contexte actuel, ainsi que l'implication des ONG, à des degrés divers, dans sa mise en œuvre.

Financements

Même si « **les financements de l'AFD au Sahel progressent depuis 2008** » (S. Valleur), ils sont soumis à des contraintes particulières : il est ainsi impossible actuellement à l'AFD de prêter à deux pays de la zone, le Tchad et la Mauritanie, en raison de leur niveau de risque élevé de surendettement selon le FMI. En revanche, quand l'activité de prêt souverain est possible, « *des cofinancements plus nombreux, avec la Banque mondiale notamment, font sens* ». L'AFD développe d'ailleurs plusieurs partenariats avec cette institution (comme dans l'agriculture, le pastoralisme et l'énergie).

La recherche de subventions constitue un autre outil d'interventions dans le Sahel : c'est ce qui permettrait d'augmenter l'ampleur et l'impact de beaucoup de projets, comme dans l'hydraulique et l'électrification rurales. À cet effet, les activités de plaidoyer et de pédagogie sont des enjeux clés. Il faut les porter aussi bien auprès des autorités françaises que de l'Union européenne, avec d'autres partenaires européens susceptibles d'apporter leur propre valeur ajoutée.

Modes opératoires

Les modes opératoires seront adaptés aux spécificités de la région sahélienne.

Le contexte géopolitique volatile implique de **pouvoir adapter les modes d'intervention habituels à des situations de crise ou de forte tension sécuritaire**. C'est la raison pour laquelle la cellule Crises et Conflits de l'AFD a été fréquemment consultée lors de l'élaboration du plan d'action. L'objectif est de développer de nouvelles pratiques pour intervenir dans les zones peu ou pas accessibles aux équipes de l'AFD.

Par ailleurs, les interventions dans la région du Sahel se caractérisent par la nécessité d'adopter une **approche « maison France** », qu'incarnent des acteurs divers : ambassades, Expertise France, ONG, collectivités travaillant en coopération décentralisée, entreprises françaises, etc. Il importe de favoriser les complémentarités et de rechercher les coalitions d'acteurs.

Enfin, **la production et la capitalisation des connaissances sont l'une des priorités du plan d'action au Sahel**. Il s'agit :

- d'**approfondir l'expertise intellectuelle** sur les contextes politiques, sociologiques et macroéconomiques de ces pays ;
- d'**étudier quelques sujets clés** des trois axes prioritaires (emploi, démographie, territoires) définis par le document, et de faire le lien entre recherche et actions ;
- de **valoriser** et d'utiliser les connaissances déjà disponibles.

Rôle des ONG

Le plan d'action Sahel fait mention des ONG à diverses reprises. **Elles sont présentes dans les trois champs d'action prioritaires :**

→ **sur l'axe 1 (économie/emploi)**, dans l'appui apporté aux filières agro-pastorales ;

→ **sur l'axe 2 (transition démographique)**, comme relais pour l'émergence d'une société civile sahélienne investie sur les thématiques démographiques ;

→ **sur l'axe 3**, pour leur expertise dans les actions transfrontalières (sujet pour lequel l'AFD ne peut se passer de l'expertise de proximité des ONG).

Elles sont aussi incluses dans la réflexion menée sur les modes opératoires : il s'agit « **de trouver des partenariats entre [elles] et l'AFD [...] à la fois pour l'instruction des projets** (identifier les thématiques, les partenaires avec lesquels nous pourrions travailler) **et pour le suivi en exécution** ». Elles constituent des **acteurs essentiels du dispositif français** : à l'AFD, la DPO leur est dédiée.

LES RETOURS DES PARTIES PRENANTES

Un plan cohérent avec les autres stratégies-cadres

Le plan d'action se réfère à des stratégies élaborées par l'AFD ou par d'autres instances (UE, CDAO...)

→ Les ONG s'interrogent sur la façon dont le plan d'action Sahel s'articule avec d'autres documents du même type. Pierre Jacquemot, du Gret, souligne la diversité des instances qui se sont livrées au même exercice : « *Tout le monde est en train d'élaborer ou a élaboré un plan d'action Sahel [...] l'Union africaine, la CDAO, la coopération américaine, japonaise...* »

→ L'AFD a également fait ce constat, souligne S. Valleur, et dispose même d'une « *analyse comparée des stratégies Sahel, réalisée par un bureau d'études belge* ». Pour le plan d'action Sahel, « *les deux principales références sont l'Union européenne et la Banque mondiale* » : l'ambition est « *d'articuler la stratégie [de l'AFD] avec les leurs* », dans la mesure où « *la coordination entre toutes les stratégies existantes* » constitue « *un vrai défi* ».

Il s'articule avec les différents cadres d'intervention réalisés au sein de l'AFD

→ Il existe aussi des **cadres d'intervention propres à l'AFD**. Claire Baudot, de Global Health Advocates, et Sandra Lhote Fernandes, d'Oxfam France, s'interrogent sur la manière dont le plan d'action Sahel « *prendra en compte le CIS santé et les autres stratégies ministérielles* ».

→ En outre, face aux questionnements sur le statut des ONG dans la mise en œuvre du plan d'action, Olivier Le Masson, de GRDR, rappelle l'existence du **cadre d'intervention transversal réalisé à l'occasion des assises Canfin** : « *Il y est clairement dit que les ONG ne souhaitent pas être simplement des opérateurs.* »

→ S. Valleur précise que le plan d'action, « *tout en évoquant de manière plus spécifique les sujets sahéliens* », reprend les **priorités affichées dans les autres cadres géographiques ou cadres sectoriels et transversaux de l'AFD**. La question des partenariats public-privé, par exemple, est évoquée de manière précise dans le CIR Afrique, « *valable dans l'ensemble des pays du continent africain* ».

→ Marie-Odile Waty rattache également les modes opératoires développés dans le plan d'action Sahel au Cadre d'intervention transversal Organisations de la société civile (CIT OSC), fruit d'un « *processus de co-construction qui s'est nourri des propositions des uns et des autres* ».

Par souci de concision, il ne mentionne pas certains textes juridiques ou initiatives précises

→ Les ONG s'étonnent de l'absence de **certaines références liées à leur thématique d'action spécifique**. Matthieu de Bénazé, de SOS Villages d'enfants France, trouverait bienvenue « *une référence à la Convention internationale des Droits de l'enfant* ». S. Lhote Fernandes se demande « *pourquoi [l'initiative I3S] n'est pas mentionnée dans le plan d'action* ».

→ Ces choix résultent de la **méthodologie spécifique du document**. Il a été fait l'impasse sur la mention des réglementations juridiques internationales, « *car sinon nous finirions par multiplier les mentions à des textes de ce genre* », explique S. Valleur. De la même manière, l'initiative I3S a été volontairement omise, « *car nous ne voulions pas mettre l'accent sur les instruments* ». Cela ne signifie pas que les problématiques auxquelles renvoient ces textes ou ces initiatives ne sont pas prises en compte.

Pour une collaboration renforcée entre l'AFD et les ONG

Les ONG doivent pouvoir s'adresser au siège parisien comme aux agences locales de l'AFD

→ Invitées à faire connaître leurs actions de terrain, les ONG s'interrogent sur **le statut des partenaires institutionnels auxquels elles doivent s'adresser**. Frédéric Appolin, d'AVSF, demande : « *Ce dialogue qu'il faut créer, est-ce qu'il faut le nouer avec les agences locales de l'AFD, entre ONG, avec les ambassades ?* »

→ Les ONG peuvent s'adresser à **deux types d'interlocuteurs au sein de l'AFD**. J.-P. Marcelli lance l'idée d'un **rendez-vous annuel au siège**, « *pour que chacun explique où il en est* » : « *Les ONG présenteraient les success stories [...] afin de pouvoir les faire passer à l'échelle, en partenariat avec l'AFD.* » Mais sur le terrain, les **agences locales** constituent les premiers relais des ONG : « *dans les agences, la porte est toujours ouverte pour recevoir les partenaires* », souligne Y. Bensaid. La démarche est nécessaire dans la mesure où, selon M.-O. Waty, beaucoup d'actions menées par les associations, qui sont « *souvent près de 15 ou 20 à intervenir à l'échelle d'un pays* », « *demeurent inconnues des directeurs d'agences locales* ».

Des outils à construire pour faciliter la collaboration entre AFD et ONG

→ Pour faciliter ce dialogue en donnant une visibilité plus immédiate aux projets des ONG, **P. Jacquemot propose la réalisation d'une cartographie**, « *dans une approche de type bottom-up* » : « *De nombreux acteurs de la société civile française sont très présents dans ces territoires [...] Ce maillage considérable [...] pourrait être cartographié* » afin que l'on se demande « *comment valoriser ce patrimoine, ce savoir-faire déjà existant* ».

→ **La proposition suscite l'intérêt de l'AFD** : pour M.-O. Waty, cette cartographie « *permettrait de rendre visibles [les] interventions [des ONG] au niveau d'un pays et au niveau transfrontalier* ».

→ Rémy Hémerlyck, de SOS Sahel, trouverait intéressant de « *travailler sur quelques indicateurs de la conduite du changement, et notamment pour la mise en échelle* » des projets.

Quels partenariats avec les sociétés du Sud ?

→ Plusieurs ONG souhaitent des **éclaircissements sur le rôle accordé aux acteurs du Sud**. Virginie Bineau, d'Eau vive, constate « *qu'il manque les ONG du Sud. [...] Pourquoi ne pas les impliquer directement ?* »

→ S. Valleur considère que « *ce n'est pas un sujet facile* ». C'est le **rôle des ambassades d'assurer sur place le dialogue avec les sociétés civiles du Sud** : elles peuvent pour cela recourir au Fonds social de développement, « *censé être l'outil de la coopération française pour l'appui à [ces acteurs]* ». De son côté, l'AFD, quand elle travaille avec des ONG françaises, « *encourage systématiquement l'implication des associations partenaires du pays concerné* ».

→ Yves Lefort, de Caritas Secours catholique, rappelle la **mobilisation des partenaires du Sud « sur les questions de gouvernance, de cohésion sociale, de vivre ensemble »** notamment. Que peut faire l'AFD pour appuyer les acteurs locaux sur ces thématiques ?

→ **Les questions de gouvernance constituent pour l'AFD de nouvelles perspectives**, selon S. Valleur : elles sont encore à définir. Il est possible d'« *imaginer beaucoup de choses* » même s'il risque d'y avoir « *peu de crédits* » sur ces thématiques. Elles nécessiteront quoi qu'il en soit « *une mise à jour du plan d'action Sahel* ».

Quel(s) modèle(s) le plan d'action défend-il ?

L'AFD incite les pays qu'elle soutient à s'engager dans un modèle de croissance durable

→ Reprenant les enjeux sectoriels cités par le plan d'action, Philippe Mayol, de Terre solidaire, s'interroge sur le « *modèle de croissance écologiquement et socialement soutenable* » qu'il défend : « *on a du mal à voir en quoi tous ces secteurs vont contribuer à ce modèle, et de quel modèle il est question.* »

→ S. Valleur rappelle que « *nulle part n'est faite la promotion d'un modèle de développement particulier : ce sont les pays [...] qui en décident* ». Le rôle de l'AFD est d'inciter les pouvoirs publics « *à aller vers des enjeux comme la transition énergétique* ».

→ Pour le secteur privé, l'AFD s'appuie sur sa filiale Proparco, « *très présente sur le terrain* » selon J.-P. Marcelli : elle doit appuyer les « *solutions responsables, socialement correctes* » que ce secteur est en mesure de proposer « *à la question de l'emploi et de l'environnement* ».

L'égalité, l'éducation et la santé : des marqueurs forts de l'action de l'AFD

→ Les ONG s'interrogent sur l'absence de mention explicite de certaines grandes problématiques du développement. Dominique Pobel, d'Équilibres et Populations, s'étonne de ne pas voir évoquer « **les inégalités entre hommes et femmes, et notamment garçons et filles** » dans une région où elles sont « *parmi les plus fortes au monde* ». Ces écarts sont par exemple très visibles dans le **secteur de l'éducation**. Vincent Dalonneau, de Solidarité laïque, évoque lui aussi la question de l'éducation, se demandant **quelle place le plan d'action accorde à l'éducation informelle**, c'est-à-dire « *la périscolaire, l'éducation inclusive pour les personnes en situation de handicap* ».

→ S. Valleur confirme que **les inégalités de genre sont « l'un des sujets les plus importants pour nous »** : il concerne l'un des trois axes indiqués comme prioritaires par le document, la démographie, et « *rejoint tout ce qui est éducation informelle* ». **L'éducation est un autre enjeu clé** : l'AFD souhaite travailler sur les populations exclues des politiques éducatives qu'elle appuie « *à travers la production de connaissances et des programmes particuliers* ». Cela paraît d'autant plus nécessaire que J.-P. Marcelli constate « *une réelle interrogation sur le succès des politiques éducatives en ce moment* ».

Les orientations prises dans le secteur agricole font l'objet de nombreuses questions

→ Si les « *actions historiques [de l'AFD] dans la région* », sur le pastoralisme ou l'irrigation, sont bien mentionnées dans le document, F. Appolin s'inquiète en revanche du peu de place accordée aux « **initiatives un peu nouvelles** » comme l'agro-foresterie ou l'agro-écologie. P. Mayol fait le même constat pour **l'agriculture familiale**.

→ S. Valeur confirme que **ces axes sont fondamentaux aux yeux de l'AFD**. « *Les chantiers innovants ne sont pas oubliés* », même s'ils ne sont « *effectivement pas cités comme tels dans le document* ». Il rappelle par ailleurs que « *l'agriculture familiale est quand même évoquée* », même si le discours à ce sujet peut être enrichi.

→ Pour Arnaud François, d'Acting for life, « *la conception de l'agro-pastoralisme semble un peu étroite* ». Les activités sont plus diverses et leur étendue géographique plus vaste que ne le décrit le plan d'action.

→ S. Valeur insiste sur l'obligation de « **circonscrire le périmètre** ». Mais l'AFD va se pencher sur la manière dont la Banque mondiale procède « *pour intégrer les flux [du commerce du bétail] à sa réflexion* ».

Le climat, la construction, la santé: des points à aborder plus explicitement dans le document

→ P. Mayol demande des précisions sur les **problématiques climatiques** et « *l'articulation [du document] avec les décisions qui vont être prises à la COP21* ».

→ S. Valeur admet que « **les questions de changement climatique ne sont pas prioritaires dans ce document**, alors que l'AFD est très mobilisée sur ces problématiques ». Il s'engage à retravailler la question avec la cellule Climat de l'AFD.

→ S. Lhote Fernandes considère que **le plan d'action Sahel « gagnerait à être renforcé sur la partie santé »**: le soutien à la CMU et au renforcement des systèmes de santé n'y est pas mentionné. Segolen Guillaumat, d'Action contre la faim, constate que la **sous-nutrition**, identifiée comme enjeu de développement, « *n'apparaît pas dans la partie priorités et axes programmatiques* ».

→ S. Valeur confirme que sur ces deux points, **des éléments peuvent être ajoutés dans le plan d'action Sahel**. Il souligne toutefois que « *le CIS santé a été pris en compte dans le dialogue avec les divisions techniques* ».

→ Présentant l'initiative dont son association est porteuse (la construction de toits en terre pour un habitat plus durable), Baptiste Gerbier, de la Voûte nubienne, insiste sur la « **question de la construction [...], peu abordée** » alors qu'elle est à la croisée d'enjeux essentiels: l'environnement, l'emploi, l'émergence d'un secteur privé, etc.

→ S. Valeur considère que cela **peut « faire écho aux questions de croissance démographique »**.

Financements: une diversité de ressources à mobiliser

Le plan d'action se veut un plaidoyer concret pour une aide publique en faveur du Sahel

→ Les ONG souhaitent revenir sur **la question des ressources mobilisées pour le Sahel**: P. Jacquemot constate que « *les perspectives de financement de l'aide française sont floues* ». C. Baudot s'interroge sur « *l'impact que va avoir l'adossement de l'AFD à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) sur le financement des projets* ».

→ S. Valeur constate qu'il est pour le moment **difficile de répondre clairement à la question des subventions**. Il fait état d'un « *réel plaidoyer de l'AFD* » pour davantage de financements des pays les moins avancés: « *Le plan d'action Sahel peut tout à fait être un outil au service de ce plaidoyer.* » Mais c'est la dimension concrète des actions qui permettra de « *convaincre nos partenaires que les modes opératoires et les solutions que nous proposons peuvent passer à l'échelle* » (J.-P. Marcelli).

→ **L'adossement à la CDC ne doit pas susciter d'inquiétude**: « *Ça ne peut qu'élargir notre champ des partenariats et nous permettre l'accès à de nouveaux outils* », explique J.-P. Marcelli.

Le choix des instruments financiers varie selon les secteurs d'intervention

→ C. Baudot constate que **les subventions « représentent dans le document une proportion relativement faible par rapport aux prêts »**. Il est notamment mentionné qu'« *un mixage prêt-don serait privilégié autant que possible dans les secteurs sociaux* ». Dans un domaine comme la santé, cela semble inadapté. Le prêt n'est pas non plus approprié pour les projets d'hydraulique rural: selon V. Bineau, il est illusoire de croire « *qu'on répondra aux besoins d'accès à l'eau potable dans les zones rurales par des prêts bonifiés aux États* ».

→ S. Valeur identifie **des thématiques, comme la santé, « qui nécessitent de la subvention »**: « *il n'est pas souhaitable d'envisager des mixages dans ces secteurs, sauf exceptions* ». Pas plus que le prêt n'est adéquat pour **l'hydraulique rural**: il est d'ailleurs précisé dans le plan « *[qu'il] ne sera pas finançable* » avec un tel instrument financier. De fait, « *cela fait partie des thématiques sur lesquelles il faut mener un plaidoyer en faveur des subventions* ».

Une collaboration renforcée entre l'AFD et les ONG facilitera les démarches auprès des bailleurs

→ **L'AFD et les ONG ont intérêt à multiplier les démarches de co-construction, notamment auprès de l'Union européenne**. Celle-ci devrait annoncer en novembre la création du Fonds Stabilité et Migration: S. Valeur propose d'examiner, à partir de la cartographie proposée par P. Jacquemot, « *ce que l'on peut proposer à ce fonds* ». Travailler en co-construction permet « *d'élaborer un projet susceptible à la fois de répondre aux besoins sur place, de correspondre aux capacités des acteurs ou [des] partenaires des [ONG], le tout dans des délais raisonnables* ».

La répartition des financements se fait au cas par cas, selon les projets

→ C. Baudot s'interroge sur **la répartition des financements entre les trois secteurs prioritaires**: y aura-t-il « *une répartition en pourcentage* », ou bien une « *négociation par projets tous les ans* »?

→ S. Valeur explique qu'« *il n'est pas prévu de répartir les financements en pourcentage par axe [...] c'est au cas par cas, en fonction de la maturité des projets, des demandes* ».